

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 10110
N/REF : 2/11/2025 0H33 C:004520 I:08252
V/REF : DI N 20151020045127 DU 23/10

SDC '6 Rue Roux Soignat'
C/O ORALIA PIRON GESTION
9 RUE JULIETTE RECAMIER
69006 LYON

IMMEUBLE : LE 6 ROUX SOIGNAT
6 RUE ROUX SOIGNAT
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N6 - COUR

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : M. M.A. RAVRY

SUITE A PRISE DE RDV PREALABLE POUR LA RESERVATION D'UNE PLACE DE
STATIONNEMENT

MISE EN PLACE DE 50 METRES DE TUYAUX

CURAGE HYDRAULIQUE DE :

- 15 METRES DE RESEAU EAUX USEES - EAUX PLUVIALES SUR COUR JUSQU'AU
TABOURET COLLECTEUR
- 2 TABOURETS SIPHOIDE EAUX USEES - EAUX PLUVIALES

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Novembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.

Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.

P : Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/11/2025

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Prix de base du contrat : 318,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2014 Valeur : 113,9
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage réseau EU/EP sur cour	1/AN	390,82	390,82
TOTAL H.T.				390,82
T.V.A. a 10,00%				39,08
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>429,90</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 15 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.